



Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 9 avril 2021

Budget 2020-2021

Elu(e)s présent(e)s :

Caroline Desmaretz-Carles, Alban Galiana, Jesahel Cano, Michel Druène, Alain Carles, Maryline Cavallé Roch, Régis Chateau, Benjamin Panis, Anne-Catherine Docquier.

Ordre du jour, vendredi 9 avril 2020 :

Délibération vote des taxes

Vote du CA 2020 M14

Vote du compte de gestion 2020 M14

Vote du CA 2020 M49

Vote du compte de gestion 2020 M49,

Préparation budget primitif 2021 en vue du vote mardi 13 avril 2021.

Délibération vote des taxes :

Après échanges entre élu(e)s et au vu d'une année de conjoncture financière difficile pour certain(e)s administré(e)s, il apparaît judicieux pour l'ensemble des membres du conseil municipal de ne pas augmenter les taxes directes locales pour l'année 2021.

Il est convenu que :

La taxe d'habitation reste à 13,83%

La taxe foncière (bâti) reste à 15,25%

La taxe foncière (non bâti) reste à 53,86%

Vote des différents comptes de gestion et comptes administratif 2020 :

Mme le maire précise à l'ensemble du CM, la distinction entre le compte de gestion et le compte administratif.

Le compte administratif de la mairie est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation. Il est repris toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et si besoin des budgets rectificatifs.

Le compte de gestion est quant à lui un document élaboré par la Direction Générale des Finances Publiques qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et recettes de la commune pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le maire.

Après consultation et vérification des comptes suite aux éléments de l'inspecteur divisionnaire des trésors publics et des éléments de la mairie, il est indiqué que l'ensemble des comptes (M14 et M49) étaient conformes et sans anomalie aux dépenses engagées dans l'année.

Le conseil municipal approuve donc à l'unanimité les comptes de gestion puis les comptes administratifs 2020 (M14 et M49).

M14 – Budget général – compte administratif 2020

Section investissement :

Recettes ou excédent : 37.359,51€

Dépenses : 16.187,26€

Section fonctionnement :

Recettes ou excédent : 300.009,68€

Dépenses : 127.206,41

M49 – Budget eau et assainissement – compte administratif 2020.

Section investissement :

Recettes ou excédent : 25595.59

Dépenses : 22607.36

Section fonctionnement :

Recettes ou excédent : 112313.98

Dépenses : 54663.20

La communauté de communes ayant pris la compétence eau et assainissement au 01 janvier 2021, le budget M49 est transféré sur leurs services.

Préparation budget primitif 2021 en vue du vote mardi 13 avril 2021 :

L'ensemble du conseil municipal a pris soin d'élaborer le budget 2021 avec les orientations suivantes.

- Rénovation et aménagement de l'appartement communal et mairie (local archive et wc)
- Mobiliers pour le secrétariat (armoires archives sécurisées pour être conforme au RGPD, bureau pour le secrétariat, fournitures de bureautique)
- Sécurisation de la voie publique (avec demande de subvention département et Etat)
- Aménagement du village (jardins, aménagement urbain)
- Travaux sur les routes et rues communales abimées

Il est important que le village soit adapté pour toutes les générations. Une étude va donc être en mener pour chiffrer le cout d'une aire de jeux pour enfants en tenant compte des réglementations sanitaires et de prévention des accidents. Au vu des couts onéreux de ce type d'équipement, l'aménagement pourrait être modulaire et repartis sur plusieurs années.

Il est à noter que dans le chapitre recette investissement, le conseiller départemental, M. Jacques Rigaud, a signalé lors d'un entretien, qu'il n'était pas possible d'indiquer en prévision les 80% de subvention pour l'aménagement du logement communal dans la ligne subvention.

Règlementairement, on l'indique que si la mairie a reçu la notification de la part du Conseil départemental. Dans cette attente, les 80% de subventions seront inscrits dans la ligne emprunt pour ne pas déséquilibrer la balance recette/dépense.

Divers :

Journal communal, madame le maire informe qu'un nouveau journal communal est en cours d'élaboration. Si des élu(e)s souhaitent partager une information ou un article, ils sont les bienvenus. La thématique principale de la gazette sera sur les obligations légales de débroussaillage.

Dans l'introduction du journal, tous les élu(e)s sont favorables d'apporter le soutien aux viticulteurs et arboriculteurs suite à leur perte d'exploitation lors des épisodes de gel de ces derniers jours.

Enfin, il est proposé à la commission environnement d'étudier le label « zéro pesticide ». Un mail va être envoyé pour connaître les modalités de ce label ainsi que les conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire, *Caroline DESNARETZ CARLES*



